

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

-----

**2012 DPVI 28** Subventions, conventions et avenants avec six associations menant des actions en faveur de l'intégration.

**Mme Pascale BOISTARD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention aux associations Raconte nous ton histoire, Autremonde, Association des Ressortissants de Sira Doundou et villages environnants, Association de solidarité Internationale et d'Intégration, Belleville en vue(s) et Africultures, au titre de l'intégration ;

Vu la délibération 2011-060 en date des 11 et 12 juillet 2011,

Vu la délibération 2010-055 en date des 7 et 8 juin 2010,

Vu l'avis du conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du ;12 mars 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 7 mars 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 8 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Raconte nous ton histoire (10e).

Article 2 : Une subvention de 24.000 € est attribué à l'association Raconte nous ton histoire pour le projet « Ouvrons les portes » (X04064/8565/2012-02933).

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Autremonde (20e)

Article 4 : Une subvention de 15.000 € est attribuée à l'association Autremonde pour des actions auprès des résidents de foyers de travailleurs migrants (D08457/8563/2012-01578, 2012-01588 et 2012-01595).

Article 5 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente avec l'Association des Ressortissants de Sira Doundou et villages environnants (17e).

Article 6 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'Association des Ressortissants de Sira Doundou et villages environnants pour l'organisation d'une journée de rencontre franco-africaine, l'insertion des ressortissants Sénégalais en France et la contribution aux actions économiques et sociales en France (X00701/19532/2012-01828).

Article 7 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Association de Solidarité Internationale et d'Intégration (17e).

Article 8 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à l'Association de Solidarité Internationale et d'Intégration pour l'accompagnement social et le soutien aux résidents du foyer Saint Just (X04664/9785/2012-01765).

Article 9 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Belleville-en-vue (20e).

Article 10 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Belleville-en-vue(s) pour l'organisation de projections dans le foyer de travailleurs migrants « troènes » (X05906/7961/2012-02130).

Article 11 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 1 à convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Africultures (20e).

Article 12 : Une subvention de 20.000 € est attribuée à l'association Africultures afin de l'aider dans le cadre de ses missions (16255/2012-03215).

Article 13 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.